

## 5. CONVENTION VERBALE

Toute entente verbale non incluse dans les présentes conditions est nulle.

## 6. LOIS APPLICABLES

Le présent mandat est régi par les lois du Québec et en cas de contestation, les tribunaux du Québec seront seuls compétents.

## 7. SIGNATURES

JEAN-MARC BLONDEAU

PIERRE BERNIER,  
*secrétaire général  
associé à l'Organisation  
gouvernementale et aux  
Emplois supérieurs*

26669

Gouvernement du Québec

### Décret 1426-96, 20 novembre 1996

CONCERNANT monsieur Jacques Tremblay

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE monsieur Jacques Tremblay, sous-ministre adjoint au ministère des Ressources naturelles, affecté au Secrétariat au développement des régions, administrateur d'État II, soit muté au ministère du Conseil exécutif, aux mêmes classement et salaire annuel, à compter du 9 décembre 1996.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL CARPENTIER

26670

Gouvernement du Québec

### Décret 1427-96, 20 novembre 1996

CONCERNANT monsieur Denis Rheault

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QU'en vertu de l'article 59 de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1), soit attribué à monsieur Denis Rheault, sous-ministre adjoint au ministère du

Revenu, administrateur d'État II, le classement de cadre supérieur classe I à ce même ministère, au même salaire annuel, à compter du 20 décembre 1996.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL CARPENTIER

26671

Gouvernement du Québec

### Décret 1428-96, 20 novembre 1996

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la réunion du Carrefour des ministres sur la réforme et la refonte des politiques sociales qui se tiendra à Toronto (Ontario), les 26 et 27 novembre 1996

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

ATTENDU QUE le Carrefour des ministres sur la réforme et la refonte des politiques sociales tiendra une réunion à Toronto (Ontario), les 26 et 27 novembre 1996;

ATTENDU QU'il est opportun que le Québec y soit représenté;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes:

QU'une délégation québécoise représente le Québec à la rencontre du Carrefour des ministres sur la réforme et la refonte des politiques sociales qui se tiendra à Toronto, les 26 et 27 novembre 1996, et que celle-ci soit composée de:

- M. Gilbert Charland, secrétaire adjoint, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

- M. Jean Maurice Paradis, conseiller, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

QUE le mandat de cette délégation soit d'assister à la rencontre à titre d'observateur.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL CARPENTIER

26677